



Doc. 15978

18 avril 2024

Protection de la démocratie contre les perturbations causées par l'intelligence artificielle

Proposition de résolution

déposée par M. George PAPANDREOU et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Suite à l'adoption par l'Assemblée parlementaire de l'[Avis 303 \(2024\)](#) «Projet de Convention-cadre sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit», nous partageons les préoccupations concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle dans des contextes politiques, en particulier ses conséquences sur les droits humains, les processus démocratiques, et les élections, notamment la perturbation potentielle des processus électoraux et du bon fonctionnement des systèmes judiciaires et financiers.

Pour cette raison, l'Assemblée devrait analyser comment les applications de l'intelligence artificielle constituent une menace pour la démocratie et les droits humains, notamment pour déterminer si l'intelligence artificielle permet aux régimes autoritaires d'utiliser les lois en vigueur contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme de manière abusive pour réprimer leurs détracteurs à l'échelle transnationale.

Afin d'établir un cadre réglementaire complet et équilibré, l'Assemblée devrait collecter les avis des développeurs, des économistes, des experts, des groupes de la société civile, et des organes gouvernementaux dans le but d'identifier des outils et des stratégies efficaces pour freiner l'utilisation abusive de l'intelligence artificielle. Parmi les solutions potentielles à prendre en considération se trouve la blockchain Bitcoin. Cette technologie offre un moyen d'authentifier les informations et de sécuriser les enregistrements de transactions, contrant ainsi la capacité de l'intelligence artificielle à produire et diffuser de fausses informations et à saper l'intégrité du système judiciaire. La blockchain Bitcoin peut également empêcher la manipulation des résultats des élections, comme dans le cas du Guatemala en 2023, où la technologie a été utilisée pour préserver l'intégrité de l'élection présidentielle.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

PAPANDREOU George, Grèce, SOC
ÆVARSDÓTTIR Thórhildur Sunna, Islande, SOC
AHEDO Nerea, Espagne, ADLE
BAYR Petra, Autriche, SOC
BLIKRA Jone, Norvège, SOC
BULAI Iulian, Roumanie, ADLE
CRUCHTEN Yves, Luxembourg, SOC
EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
GALLES Paul, Luxembourg, PPE/DC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
GRIPPO Valentina, Italie, ADLE
GUTIÉRREZ LIMONES Antonio, Espagne, SOC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KILJUNEN Kimmo, Finlande, SOC
KLUIT Saskia, Pays-Bas, SOC
LUCKS Max, Allemagne, SOC
LYDEKA Arminas, Lituanie, ADLE
MODERT Octavie, Luxembourg, PPE/DC
ORLANDO Andrea, Italie, SOC
PRAMMER Agnes Sirkka, Autriche, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
STYLIANIDIS Evripidis, Grèce, PPE/DC
ZABURANNA Lesia, Ukraine, ADLE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
CE/AD: Groupe des conservateurs européens et Alliance démocratique
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts